

Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

	Numéro de dossier : 1125843001
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #2
Objet	Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à cette propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

Le projet d'accord de développement répond aux orientations de développement souhaitées et énoncées par l'arrondissement dans le cadre du redéveloppement du site des Anciens Ateliers du CN. Il vient appuyer l'approbation des règlements menant à la réalisation du projet de construction, de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, culturelles, communautaires, commerciales et industrielles.

Le projet d'accord de développement jette les bases de la mise en oeuvre d'un projet structurant pour le quartier de Pointe-Saint-Charles mais également pour l'arrondissement du Sud-Ouest et la ville de Montréal.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention	Endossé par:
Julie NADON	Normand PROULX
Chef de division Urbanisme	Directeur Aménagement urbain et services aux
Tél.: 514-872-4394	entreprises
	Tél. :514-872-8692
	Date d'endossement: 2012-10-01

Numéro de dossier: 1125843001